



30 mars 2015

FORMATION DE TRANSITION SUR LA MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

MODULE 4 : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Clientèle visée

Toute personne œuvrant déjà à la confection et à la tenue à jour de rôles d'évaluation foncière, à titre professionnel, technique ou administratif. Bien qu'il ne constitue pas un préalable, il est fortement recommandé d'avoir d'abord assisté au Module 1 (Éléments de base caractérisant la modernisation) de ce programme de formation de transition.

Objectifs du cours

Après avoir complété le module 4, le participant devrait :

- Comprendre la portée du SIG dans le processus d'évaluation foncière;
- Être en mesure d'identifier les principaux changements instaurés par la modernisation de l'évaluation foncière relatifs à la présentation au public des renseignements géographiques et leur transfert;
- Comprendre les liens entre les renseignements géographiques et les fichiers permanents et saisir leur importance lors des mises à jour;
- Avoir acquis les connaissances pour organiser et structurer l'information géographique obligatoire et facultative d'un SIG selon les prescriptions du manuel pour la diffusion au public et la transmission à un tiers;
- Connaître les règles topologiques minimales s'appliquant aux renseignements géographiques pour l'obtention d'un SIG cohérent et uniforme.

Formateurs

M. Alain Fontaine, É.A. et M. Jean-François Métivier, É.A.

M. Alain Fontaine est évaluateur agréé depuis 2007. Il est de plus titulaire d'un baccalauréat en géographie physique de l'Université de Sherbrooke (2002). M. Fontaine œuvre dans le domaine de l'évaluation municipale depuis une dizaine d'années. Il a aussi été chargé de cours au Séminaire de Sherbrooke, en *Techniques d'évaluation de biens immobiliers*. Très impliqué dans son ordre professionnel, M. Fontaine y a siégé au Conseil d'administration de 2007 à 2013 et est membre du comité d'admission depuis 2007.

M. Jean-François Métivier détient un baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval (option génie, 1998). Après avoir été coordonnateur en géomatique pour Kruger Inc., M. Métivier a œuvré au Service d'arpentage et géomatique de la Ville de Trois-Rivières avant d'occuper un poste de géographe au Service de l'évaluation. En plus d'y offrir un soutien technique « géomatique » aux usagers, M. Métivier a participé au développement d'outils spécifiques dans cette discipline. Il maîtrise entre autres, les logiciels de la famille ESRI. M. Métivier est devenu évaluateur agréé en janvier 2014.

Cadre pédagogique

Présentation magistrale assistée de diapositives Powerpoint. Utilisation d'un cahier didactique. Échanges avec les participants pour favoriser une compréhension immédiate des concepts et des nouveaux renseignements descriptifs présentés.



Contenu

1. Introduction
2. Principaux changements au système d'information géographique
3. Liens avec les autres fichiers permanents et la tenue à jour
4. Information obligatoire et représentation
5. Mise en application des prescriptions
6. Conclusion

Date, lieu et horaire

Ce cours sera présenté, si le nombre d'inscriptions est suffisant, le 30 mars 2015, à Drummondville. Le lieu exact sera indiqué sur la liste des inscrits. L'horaire prévu est le suivant : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h.

Coût d'inscription

Le coût d'inscription est de 250 \$ avant taxes, pour les membres ou stagiaires de l'Ordre et les membres en règle de l'AEMQ et de l'ATEFQ. Il est de 315 \$, avant taxes, pour les personnes qui ne sont pas membres d'une de ces trois organisations.

Les frais d'inscription comprennent la journée de cours et le document de référence qui sera distribué sur place. Ces frais sont des dépenses admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (article 6, alinéa 3). Ils sont également déductibles d'impôt puisque l'Ordre est reconnu comme institution d'enseignement.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 30 janvier 2015. L'inscription se fait en ligne pour les membres. Les personnes qui **ne sont pas membres** de l'OEAQ doivent utiliser le formulaire qui se trouve sur le site de l'Ordre pour s'inscrire.

→ Pour vérifier que vous avez obtenu une place à un cours du PFC, vous devez vous rendre dans la section des membres du site de l'Ordre, accessible à tous actuellement, sous l'onglet *Programme de formation continue* et cliquer sur la Liste des inscrits apparaissant sous le nom du cours (visible quand la date limite d'inscription est atteinte ou que le cours est complet).

Reconnaissance (RFCO)

Le nombre d'heures de formation reconnues aux fins de l'application du RFCO est de 6 heures.

Politique relative aux frais d'inscription

Les frais d'inscription sont dus à partir du moment de l'inscription. Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas d'annulation d'une inscription. **Aucun remboursement** ne sera effectué pour l'annulation d'une inscription dans les quatre jours ouvrables précédant la tenue de l'activité ou pour une absence à ladite activité. **Aucune substitution n'est permise** (la personne qui se présente au cours doit être celle qui est inscrite). **Veillez noter qu'en cas d'annulation d'un cours par l'Ordre, celui-ci ne peut être tenu responsable des frais de réservation encourus par le participant (transport, hébergement, etc.).**